



L'Autorité financière des Premières Nations lève 452 millions de dollars pour financer 30 gouvernements des Premières Nations grâce à l'émission d'une 11^e débenture

Pour diffusion immédiate

Westbank, Colombie-Britannique (13 juin 2024) Le portefeuille de prêts de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) dépasse maintenant 2,2 milliards de dollars en prêts à ses membres avec l'émission de sa 11^e débenture qui a permis à 30 Premières Nations à travers le Canada d'accéder à 452 millions de dollars pour répondre aux priorités des communautés.

« Le fait d'avoir franchi le cap des 2,2 milliards de dollars avec l'émission de notre 11^e débenture démontre la force du modèle de l'AFPN », a déclaré Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN. « Cette réalisation permet à nos membres emprunteurs d'investir dans des priorités essentielles telles que les projets d'infrastructure, les solutions d'énergie renouvelable, les services communautaires et économiques vitaux, à des taux nettement inférieurs à ceux offerts ailleurs. En offrant un taux de prêt compétitif de **4,47 %**, soit **2,48 % de moins que le taux préférentiel bancaire** de 6,95 %, nos membres peuvent investir dans leurs priorités, en profitant d'économies substantielles. Lorsque les projets se chiffrent en millions, des économies de 1 à 2 % peuvent s'accumuler rapidement. Cet engagement à l'égard de la responsabilité financière permet à nos communautés des Premières Nations de bâtir un avenir plus prospère et de se concentrer sur la création de richesses.

Depuis sa création, l'AFPN a lancé avec succès des programmes de prêts à court et à long terme, elle a bénéficié de multiples révisions à la hausse de ses notations, ses effectifs ont augmenté de façon exponentielle, elle est autosuffisante, elle ne dépend plus d'aucun financement extérieur et elle a récemment reçu un changement d'affectation d'indice, passant de l'indice municipal à l'indice de l'agence fédérale au sein des indices obligataires FTSE Canada.

La dernière obligation, qui prend juridiquement effet le 11 juin 2024, soutient les opportunités axées sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG) et s'aligne sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Depuis l'émission de la première obligation en 2014, les projets financés par l'AFPN ont permis de créer près de 22 000 emplois et d'améliorer la qualité de vie de nombreuses communautés. Il s'agit notamment de projets tels que :

- **Amélioration de la sécurité alimentaire :** Une communauté au Manitoba construit une nouvelle épicerie et un centre de services, ce qui évite aux résidents de parcourir 50 kilomètres pour se procurer des produits de première nécessité.
- **Croissance durable :** Une Première Nation en Ontario augmente sa participation dans un projet de parc éolien, promouvant ainsi la responsabilité environnementale tout en générant des revenus pour de futurs investissements communautaires.
- **Amélioration de l'infrastructure :** Une autre communauté en Ontario modernise son réseau routier, améliorant ainsi l'infrastructure et la sécurité générale de la communauté.

Cette 11^e émission de débenture marque une étape importante pour l'Autorité financière des Premières Nations. Émise en 2014, la première débenture de l'AFPN arrive à échéance cette année. La réémission réussie de cet instrument d'emprunt démontre que les marchés financiers acceptent volontiers le modèle de l'AFPN pour lever des fonds à l'appui de ses membres. Cette réussite témoigne de la viabilité et de l'attrait continu du programme de débentures en tant qu'outil permettant aux communautés des Premières Nations d'obtenir un financement à long terme pour leurs projets communautaires.

« Il est évident que l'AFPN est considérée comme une source financière fiable pour les communautés des Premières Nations partout au Canada », a déclaré le chef Warren Tabobondung, de la Première Nation Wasauksing, en Ontario, et président du conseil d'administration de l'AFPN. « Je suis fier que 364 Premières Nations aient adhéré à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, soit plus de 50 % de toutes les communautés des Premières Nations au Canada, et que 173 d'entre elles aient achevé le processus d'adhésion à l'AFPN en tant que membres emprunteurs. »

Pour plus d'informations sur l'émission de la débenture 11^e de l'AFPN, veuillez consulter le site fnfa.ca/fr/about/news-media/ ou téléphoner au 250-768-5253.

À propos de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN)

L'AFPN est une organisation à but non lucratif qui offre des services de financement, d'investissement et de conseil aux gouvernements des Premières Nations qui adhèrent volontairement à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations (Loi)*. L'AFPN a reçu la sanction royale en vertu de la *loi* en 2005.

Pour les demandes de renseignements des médias, veuillez communiquer avec

Brianna Wilson, AFPN
 Coordonnatrice des médias sociaux et du marketing
 250-768-5253
bwilson@fnfa.ca